



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport
des denrées périssables****Soixante-dix-huitième session****Genève, 3-6 mai 2022**

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements à l'ATP :
nouvelles propositions****Proposition d'amendements au paragraphe 7.3.7
de l'appendice 2 de l'annexe 1****Communication du Gouvernement de la France***Résumé***Résumé analytique :** Correction du tableau**Mesure à prendre :** Modifier le paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1**Documents connexes :** Aucun.**Introduction**

1. Le tableau figurant dans le paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1 expose le terme « mousse » qui évoque la technique d'isolation tandis que l'ensemble du texte de l'ATP évoque le terme « isolant »
2. L'objectif est d'harmoniser les termes au sein des accords ATP.

I. Proposition

3. Il est proposé de remplacer « mousse » par « isolant » dans le tableau figurant dans le paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1



II. Incidence

| | |
|-----------------|---|
| Coût : | Aucune incidence. |
| Environnement : | Aucune incidence. |
| Faisabilité : | L'amendement proposé peut aisément être introduit dans l'ATP. Il n'est pas nécessaire de prévoir une période de transition. |
| Applicabilité : | Aucune difficulté n'est à prévoir. |
